

Réf : APRM/GSR/2022 – CN2

Série de séminaires du MAEP sur la gouvernance en Afrique (AGOSS)

Note de synthèse

Mécanisme africain d'évaluation par les
pairs - Division de la méthodologie de la
recherche et du développement.

8 août 2022

1. Introduction

Le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) organise chaque année la série de séminaires sur la gouvernance en Afrique (AGOSS), qui est une série de conférences et d'ateliers de recherche.

La série de séminaires sur la gouvernance en Afrique (AGOSS) a été créée suite à la reconnaissance de l'existence d'une lacune et de la nécessité de créer une plateforme où convergent universitaires et praticiens pour explorer les approches dominantes et orthodoxes de la gouvernance par le biais d'un examen des pratiques, des tendances et des acteurs. Le série de séminaire sur la gouvernance offre ainsi une plateforme interactive de dialogue, de débats et de construction de paradigmes de gouvernance afro-géniques et afro-centriques sur les quatre domaines thématiques du MAEP, à savoir la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance d'entreprise et le développement socioéconomique. Les articles rédigés pour le séminaire et les développements qui y sont faits doivent aussi beaucoup s'inspirer des évaluations de pays du MAEP qui ont été menées dans plus de 20 pays africains. Il est prévu que les articles offrent de nouvelles perspectives et introduisent des approches innovantes de diverses communautés et universités politiques.

Par conséquent, les séminaires visent essentiellement à examiner les principaux cadres idéologiques et politiques actuels de la gouvernance pour vérifier leur adéquation et leur faisabilité par rapport à l'économie politique de la gouvernance et du développement en Afrique. Afin de s'assurer que les perspectives et les propositions des articles présentés et évalués par les pairs lors du séminaire s'inscrivent dans le droit fil de l'agenda politique de l'Union africaine, les objectifs du séminaire sont sous-tendus par les aspirations décrites dans l'*Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons*.¹ Par ailleurs, les séminaires sont organisés dans le cadre des descriptions du mandat du MAEP et en partenariat avec une variété d'institutions et de parties prenantes qui facilitent et mettent en œuvre la gouvernance et les dialogues publics en Afrique.

2. Contexte

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été créé en 2003 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA). Son mandat est de promouvoir la bonne gouvernance et de faciliter l'autoévaluation par les États membres participants. Le processus du MAEP repose sur les principes de gouvernance politique, économique, sociale et d'entreprise afro-géniques et afro-centriques

¹ Union africaine, 2016

efficaces, notamment la démocratie, le développement économique équitable, l'état de droit, les États réactifs, le respect des droits de l'homme et la résolution pacifique des conflits.². Les quatre piliers de la gouvernance du MAEP sont les suivants : i) démocratie et gouvernance politique, ii) gouvernance et gestion économiques, iii) gouvernance d'entreprise, et iv) développement socio-économique. Chaque domaine thématique porte sur les différents aspects de la promotion et de l'établissement de la bonne gouvernance démocratique. En rejoignant le Mécanisme, les États membres africains acceptent de se soumettre volontairement à une évaluation indépendante de leur conformité aux normes, codes et engagements africains et internationaux en matière de gouvernance. À ce titre, le processus du MAEP garantit la pleine participation de toutes les parties prenantes de la société à l'évaluation des États membres, par le biais d'un processus d'évaluation par les pairs. À ce jour, le MAEP compte 37 États membres dont 23 ont déjà fait l'objet du processus d'évaluation du Mécanisme.

3. Objectif

L'objectif principal de la série de séminaires sur la gouvernance en Afrique est de fournir une plateforme interactive de débat et d'analyse des nouveaux développements et tendances émergents en matière de gouvernance en Afrique, ainsi que de servir comme panel d'évaluation par les pairs pour les articles occasionnels du MAEP soumis par divers experts au Séminaire. Les articles de séminaire qui répondent aux critères de rédaction seront publiés.

Objectifs clés :

1. Développer et générer des connaissances sur des alternatives innovantes dans la pratique et la théorie de gouvernance (en examinant et en évaluant la littérature et les tendances émergentes en matière de gouvernance) ;
2. Suivre les tendances en matière de gouvernance sur le continent (permettre la consolidation de différents rapports sur la gouvernance émanant de l'intérieur et de l'extérieur du continent) ;
3. Créer une communauté de praticiens et de différents acteurs (un réseau à partir duquel la plateforme elle-même et la communauté se développent) ;
4. Faire évaluer les articles par les pairs en vue de leur publication.

4. Structure de la série de séminaires

² Protocole d'accord sur le Mécanisme africains d'évaluation par les pairs, Sixième Sommet du Comité de mise en œuvre des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, 9 mars 2003, Abuja, Nigéria.

Cette série de séminaires est structurée sous la forme d'un séminaire d'une journée entière, comprenant des réunions d'experts, des séances plénières et des podcasts en streaming. Chaque session sera animée par un panel (président, orateur invité et intervenant principal).

5. Public cible :

La série de séminaires du MAEP sur la gouvernance en Afrique vise à rassembler un public cible d'environ 30 à 60 personnes issues de différents milieux et communautés et comprendra des ambassadeurs des États membres du MAEP, des membres du gouvernement et des universitaires, des agences internationales de développement, de la société civile, des praticiens de la politique, des organisations des médias, des entreprises, des chercheurs indépendants, des diplomates et des groupes de réflexion. Les jeunes et les étudiants de troisième cycle de diverses institutions reconnues seront représentés. Pour avoir un public cible plus large, le séminaire annuel est organisé en présentiel, virtuellement ou en mode hybride associant les deux formats, selon les besoins.

6. Partenaires de mise en œuvre

La série de séminaires aura six (06) partenaires de mise en œuvre, soit un basé dans chaque région de l'Union africaine : sud, est, ouest, nord, centre et diaspora. Il s'agira d'institutions académiques reconnues telles que les universités ou des écoles de gouvernance.

Institutions académiques

Pour maximiser l'impact de la série de séminaires et pour élargir l'intérêt et la représentation continentale, le cadre de partenariat du projet inclut les institutions académiques et de formation des cinq régions d'Afrique. Chaque partenaire régional de mise en œuvre participera activement à l'élaboration du contenu des séminaires et identifiera les participants parmi ses propres réseaux d'universitaires et de praticiens de la gouvernance en Afrique. Les partenaires régionaux accueilleront également les séminaires sur une base rotative.

Les institutions de l'Union africaine et autres partenaires de collaboration

Cette série collabore avec les partenaires stratégiques du MAEP. D'autres collaborations avec les fondations d'entreprises régionales sont encouragées.

7. Lieu

Le séminaire se tient sur une base rotative et est organisé par une institution d'attache dans chacune des six (06) régions de l'Union africaine (centre, est, nord, sud, ouest et la diaspora).

8. Fréquence

Le séminaire se tient une fois par an.

9. Ordre du jour principal

L'ordre du jour principal s'articulera autour des sujets dérivés des quatre domaines thématiques du MAEP, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du thème annuel de l'Union africaine, de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, de la CADEG et d'autres cadres de l'Union africaine. Chaque orateur invité devra formuler un sujet pour chaque séminaire.

10. Thèmes de séminaire

Les thèmes de séminaires doivent être générés par le MAEP, et au cas par cas.

11. Orateurs invités

Des capitaines d'industrie internationaux, des politiciens, des diplomates, des auteurs, des universitaires, des praticiens gouvernementaux et non-gouvernementaux de diverses disciplines, des organisations, des groupes de réflexion, des agences internationales de développement, des entreprises du secteur privé et des chercheurs indépendants, renommés et respectés.

12. Produits de la connaissance attendus

Il est prévu que les actes des séminaires soient publiés sous forme d'articles de travail pour la série, d'articles occasionnels et d'un ouvrage collectif, à savoir :

1. rapport de séminaire ;
2. série d'articles occasionnels ;
3. ouvrage collectif ;
4. enregistrements des sessions du séminaire et podcasts d'entretien avec les médias.

5

Le Secrétariat continental du

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

230, 15^e Rue

Randjespark

Midrand, Johannesburg

Afrique du Sud 1685

Site web : <http://www.aprm-au.org/>

Tél : +27 11 256 3400

Fax : +27 11 256 3456

Courriel : info@aprm-au.org